

Chasse à la grive La défense de la tradition



Au bureau : Max Isoard, Félix Moroso et Michel Lemma.

Ce n'est certes pas nouveau, ni la première réunion organisée par l'ADCTG (Association départementale de chasse traditionnelle à la grive) mais cette assemblée générale tenue pour la première fois dans le canton de Mézel a rencontré un vif succès et après le repas plus de 80 personnes se pressaient salle polyvalente de Bras-d'Asse pour entendre les invités dont le président de l'association, Michel Lemma, Félix Moroso, maire de Cruis et président d'honneur, ainsi que Max Isoard, président de la Fédération départementale de la chasse.

Fermeture reculée

D'un côté les chasseurs et de l'autre les écologues et notamment la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) qui

engagent un dialogue de sourds, chacun campant sur ses positions à savoir l'ou-

verture et la fermeture de la chasse aux migrateurs et dans notre région du principal sujet : la grive.

Le recul de la date de fermeture a fait bondir les membres de la LPO qui d'après leurs adversaires utilisent "tous les coups bas pour parvenir à une interdiction pure et simple de ce type de chasse".

Il faut dire que les chasseurs ont contre eux le fait que toute chasse devient interdite dès la période de nidification (généralement la troisième décennie de février) et qu'avant cette date quelques spécimens sédentaires (notamment chez la bécasse et le merle noir) commencent à couvrir plus tôt, ce dont profitent les anti-chasse pour faire appliquer une loi dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est

tordue, "sous prétexte de défendre les oiseaux migrateurs des associations tentent de retirer le droit qu'il reste encore aux chasseurs traditionnels" dira le conseiller général André Laurens, représentant Jean-Louis Bianco.

Peu d'influence sur la population

"En fait, expliquera Max Isoard, nous nous trouvons face à un problème franco-français, car nous avons de nombreuses possibilités de dérogations mais il n'y a pas de réelle volonté politique."

"La chasse à la grive, renchérit Michel Lemma, fait partie de notre culture méditerranéenne et si les scientifiques ne nous aident pas beaucoup, il leur faut quand même admettre que les prélève-

ments dus à la chasse sont extrêmement raisonnables vis-à-vis de la population de grives."

Un avis reconnu par le conseil d'État qui, pour la première fois l'année passée, a admis une prolongation de dix jours pour la fermeture.

Clôture la discussion le conseiller général s'est félicité que les chasseurs "[se structurent] comme les chasseurs de gros gibier" estimant lui aussi que "la chasse aux migrateurs dans notre région est une tradition séculaire et qu'il n'est pas raisonnable de vouloir la remettre en question car c'est bien de patrimoine dont il s'agit".

Jean-Marie BROUTIN

Les lecques à l'étude

Les amateurs de grives du 04 ont eu contre eux le fait qu'un malentendu a fait comprendre qu'il fallait appliquer cette année dans notre département, l'arrêté du 9 janvier 1989 alors qu'il a été abrogé par celui du 4 novembre 2003, ceci en ce qui concerne l'emploi d'appau vivants "non aveuglés et non mutilés".

L'appau vivant, dit appelant, se capture au moyen de perches enduites de gluau, un droit qui se perd, les responsables des sociétés et les élus s'étant fait piéger par le fait que le droit au gluau n'a pas été reconduit d'une année sur l'autre.

Seule possibilité : récupérer des droits dans une société voisine à certaines conditions que, n'étant pas énarques, nous n'évoquons pas, bon courage pour s'y retrouver.

Plus intéressante est l'étude qui est menée actuellement en Lozère et en Aveyron sur les "tendelles" (les lecques de chez nous) pour en récupérer le droit d'usage.

Rappelons que la lecque est constituée d'une pierre, de quatre bâtonnets et d'une lauze qui s'abat sur l'oiseau pris au piège.

Le procédé étant généralement mortel et surtout non sélectif Il s'agit de créer une lecque qui permettra à l'oiseau d'être pris sans être écrasé et de pouvoir respirer le temps d'être récupéré.

Cette étude menée conjointement par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'institut des patrimoines cynégétique et faunistique est néanmoins loin d'être achevée et se révèle beaucoup plus compliquée que prévue.

Le conseiller général (au premier plan) assiste à l'assemblée.



Télégrammes